

Compte rendu

Ouvrage recensé :

TEITGEN-COLLY, Catherine. *Textes du droit des étrangers*. Paris, PUF, coll. « Que Sais-Je », 1999, 127 p.

par Catherine Wihtol De Wenden

Études internationales, vol. 32, n° 2, 2001, p. 408.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/704312ar>

DOI: 10.7202/704312ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

liant les relations internationales et la sociologie (La coopération militaire entre l'Allemagne, la Pologne et la République tchèque : les sentiments de leurs opinions publiques), la sociologie et la communication (Société de l'information, société du conflit, société du secret) et enfin le développement des sciences humaines au sein de l'armée (L'institutionnalisation des sciences humaines dans les armées. Le cas de la directive sur le soutien psychologique). En bref, c'est un numéro indispensable pour toute personne intéressée par la sociologie militaire française et les nombreux autres sujets qu'elle touche de près ou de loin.

Hugo LOISEAU

Candidat au doctorat
Département de science politique
Institut québécois des hautes études
internationales, Université Laval, Québec

Textes du droit des étrangers.

TEITGEN-COLLY, Catherine. Paris, PUF, coll. « Que Sais-Je », 1999, 127 p.

Cet ouvrage propose un état des lieux des textes de référence en vigueur sur le droit des étrangers, en droit international (chap. 1) et en droit français (chap. 2). Il s'agit donc d'un recueil de références pour les juristes, les praticiens de la politique migratoire, les militants associatifs, les étudiants et tous ceux qui veulent en savoir plus sur les textes à valeur non contraignante (déclarations) et contraignante (traités, lois et décrets).

Parmi les textes de droit international, l'auteur distingue entre le droit international universel (comme la déclara-

tion universelle des droits de l'Homme de 1948, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination de 1966, la Convention relative aux droits de l'enfant de 1990) et le droit international régional, lui-même partagé entre le droit du Conseil de l'Europe (convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et libertés fondamentales de 1950, Charte sociale européenne de 1961, Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant de 1977) et le droit communautaire de l'Union européenne (traité de Rome de 1957, traité de Maastricht de 1992, Convention de Schengen de 1985, le Protocole intégrant l'acquis de Maastricht dans le cadre de l'Union européenne, de 1997), pour ne citer que les textes les plus importants figurant dans ce livre.

Le droit français des étrangers distingue, de son côté, entre les textes constitutionnels (1946, 1958), législatifs et réglementaires (comme l'ordonnance de 1945, dans sa dernière modification de la loi de 1998). Les textes du Code civil, du Code pénal, du Code du travail et de la sécurité sociale ainsi que relatifs aux zones d'attente dans les aéroports et au regroupement familial y figurent aussi.

Il s'agit là d'un instrument de travail très précieux car il regroupe, avec une classification raisonnée, l'ensemble des textes indispensables à la connaissance du droit des étrangers.

Catherine WIHTOL DE WENDEN

Centre d'études et de recherches
internationales (CERI), Paris